

## CHARTRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES REPARATIONS

Le Mouvement International pour les Réparations a vocation à contribuer à la : « *promotion du droit de chacun à un ordre social et international grâce auquel les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme peuvent être réalisés dans leur intégralité* » (Nations Unies, Assemblée Générale, /RES/53/144, 8 mars 1999).

### Le Mouvement International pour les Réparations se réfère en particulier:

- à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la résolution sur « *le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* » (NU, AG, A/RES/53/144, 8 mars 1999).
- au Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- à la résolution des Nations Unies sur le « *Droit à restitution, indemnisation et réadaptation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » (NU, Conseil Economique et Social, E/CN.4/2000/62, 18 janvier 2000)

### Dans sa pratique le Mouvement International pour les Réparations :

- s'appuie sur les législations nationales, régionales et internationale relatives au Droit à recours et à Réparation des victimes des violations des droits humains,
- et s'efforce de contribuer à une amélioration de la communication pour un approfondissement de la compréhension des enjeux.

Par les mobilisations auxquelles il prend part, le Mouvement International pour les Réparations entend contribuer également à faire évoluer les lois nationales, régionales et internationale dans le sens d'une efficacité accrue en matière de Droits humains.

Les travaux de la Conférence Mondiale des Nations Unies contre le racisme de 2001 constituent pour le M.I.R. des outils de travail de référence.

## HUIT PRINCIPES FONDENT L'ACTION DU M.I.R.

**1 )** La reconnaissance du colonialisme et des fléaux qui en sont historiquement consubstantiels - extermination des *peuples autochtones*, déportations, esclavage - comme Crimes contre l'humanité n'acquiert sa plénitude qu'avec la mise en œuvre des Réparations.

**2 )** La Réparation est indispensable pour enrayer le racisme et l'exclusion et établir la Justice et l'Égalité des droits.

**3 )** La Réparation est d'abord une prise en charge globale des souffrances et traumatisme des victimes. Au cas particulier des personnes d'ascendance africaine :

- réparation d'ordre politique, économique, psychologique ; matériel, culturel et spirituel ;
- réparation individuelle et collective.

**4 )** La Réparation s'inscrit dans le respect du droit des peuples à exercer leur souveraineté.

**5 )** La Réparation inclut les exigences d'un développement durable et solidaire.

**6 )** La Réparation doit permettre aux Africains et Descendants d'Africains de recouvrer le pouvoir dont leurs ancêtres ont été spoliés, à savoir le pouvoir de décision sur leur propre devenir.

**7 )** A cet effet, chaque groupe de personnes discriminées (sans oublier ceux de victimes de discriminations cumulées) doit pouvoir se faire entendre, être reconnu, et travailler à l'élaboration des réparations pour les préjudices qu'il subit.

La Conférence Mondiale des Nations Unies Contre le racisme de 2001 est la première à se tenir dans un pays du Sud (qui plus est en Afrique du Sud moins de dix ans après la fin du régime d'apartheid), et les participants se sont dans leur majorité appliqués à rompre avec les pratiques antérieures, en ancrant ce principe de travail qui :

- minimise les biais, en donnant la priorité à la parole des victimes, sans intermédiaires ;
- est en lui même libérateur, les victimes de l'oppression prenant sans entrave la direction du combat pour leur libération.

**8 )** Le Mouvement International pour les Réparations s'applique à construire des alliances solides avec les organisations qui poursuivent des objectifs convergents pour l'application des Droits humains.

mir@wasadugu.org

### **1954, Aimé Césaire Discours sur le colonialisme**

« Il paraît que, dans certains milieux, l'ont a feint de découvrir en moi un "ennemi de l'Europe" et un prophète du retour au passé anté-européen. (...) La vérité est que j'ai dit tout autre chose : savoir que (...) c'est au moment où l'Europe est tombée entre les mains des financiers et des capitaines d'industrie les plus dénués de scrupules que l'Europe s'est "propagée"; que notre malchance a voulu que ce soit cette Europe-là que nous ayons rencontrée sur notre route et que l'Europe est comptable devant la communauté humaine du plus haut tas de cadavres de l'histoire. »

## AFRICAINS ET DESCENDANTS D'AFRICAINS

### Les personnes d'ascendance africaine sont confrontées :

- à une occultation/déformation délibérées de leur histoire par les pouvoirs coloniaux;
- à une idéologie coloniale de supériorité blanche versus l'infériorité noire, construite de toute pièce pour masquer une escroquerie ; cette idéologie poursuit au présent ses ravages psychologiques et matériels ;
- à une citoyenneté de seconde catégorie, même dans les pays gouvernés par des personnes d'ascendance africaine où la vie/mort selon qu'elle est blanche ou noire n'a pas la même valeur;
- à un ciblage des meilleures d'entre elles sur-représentées parmi les prisonniers politiques (en particulier aux USA) et parmi les combattants de la liberté et les martyrs anonymes de la défense des droits humains.
- à un ciblage du système carcéral. Devenu aux USA source majeure de profit (*le "complexe carcéral industriel", moyen d'abaisser les coûts de la main d'œuvre*) le modèle US s'étend progressivement dans tout l'Occident avec son pendant indispensable, la criminalisation de la pauvreté.
- à une régression majeure de leur souveraineté alimentaire qui requiert en particulier un contrôle

de la terre, des semences et de l'eau ; c'est le cas tant sur le continent africain que dans les diasporas, des Amériques en particulier.

- à une menace militaire pesant sur leur existence même, ainsi que l'a par exemple mise en lumière la *Commission Vérité et Réconciliation* d'Afrique du Sud dans l'Affaire Wouter Basson (guerre bactériologique etc.).

### Les personnes d'ascendance africaine partagent :

- une histoire commune de nombreux milliers d'années antérieurement à ce qu'elles dénomment par le terme swahili de **MAAFA**, *La Grande Tragédie, celle de l'invasion, de la déportation et de l'esclavage* qui surdétermine encore leur présent.

### Les personnes d'ascendance africaine dans une partie croissante de la planète, manifestent massivement leur détermination à reconstruire leur communauté autour de valeurs choisies par elles :

Au cours des six derniers siècles marqués par l'invasion européenne des Amériques et de l'Afrique, en dépit de la faiblesse de leur équipement militaire les peuples d'ascendance africaine ont su manifester leur soif de liberté et leur capacité à combattre individuellement et collectivement pour recouvrer le contrôle de leur destinée.

La recherche historique établit que les incessantes insurrections des victimes du système esclavagiste

ont mené aux abolitions et les Nations Unies ont tenu à le mettre en lumière en proclamant 2004, bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, *Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition*. Quant aux combats menés au cours des cinquante dernières années, ils sont nombreux : notamment,

- guerres de libération qui mènent aux indépendances en Afrique ;
- combat pour les droits civiques qui aux USA mène à la *déségrégation* puis à l'*Affirmative action*;
- poursuite du combat pour mettre en œuvre une recherche historique et un enseignement débarrassés de l'aliénation coloniale ;
- combat pour en finir avec l'apartheid politique en Afrique du Sud (la victoire date d'il y a dix ans),
- Et encore, avant-garde dans le combat qui dans les années quatre-vingt dix débute en France pour s'étendre à l'Europe afin de dénoncer le traitement des migrants « sans papiers » et exiger les droits humains pour tous;
- combat pour libérer les prisonniers politiques et abolir la peine de mort (aux USA Affaire Mumia Abu Jamal...) etc.
- Enfin combat pour les Réparations porté à la fois par les Amériques et l'Afrique.

MIR-FRANCE

Boite 283

28 rue de la Solidarité

75019 Paris

mir.france@free.fr

<http://www.wasadugu.org>

## PROGRAMME DE TRAVAIL DU MIR en France

1 ) Lutte contre l'impunité pour les auteurs d'agressions racistes-sexistes.

2 ) Lutte pour faire appliquer dans le respect de l'esprit de la mobilisation populaire qui l'a portée, la loi française votée le 10 mai 2001 reconnaissant la déportation des Africains et la mise en esclavage de ces personnes et de leurs descendants **"Crime contre l'Humanité"**.

3 ) Lutte pour la mise en oeuvre du Plan d'action de la Conférence Mondiale de Nations Unies Contre le racisme de 2001 dans sa globalité (droits des migrants etc.).

4 ) Lutte pour les **"Réparations"** (notamment élargissement du débat sur l'évaluation des dommages et les solutions à promouvoir) indissociables de toute reconnaissance d'un "Crime contre l'Humanité" . Ceci, en accordant une importance particulière au cas de Haïti.

5 ) Participation au travail de Rétablissement des vérités historiques et conséquemment au travail de dénonciation des falsifications et manipulations de l'histoire.

6 ) Lutte contre la colonisation et les pratiques coloniales.

M.I.R.-France, janvier 2005